

LA SOUMISSION CHIMIQUE, C'EST QUOI ?

La soumission chimique, c'est rendre une personne vulnérable en lui administrant une substance psychoactive, telle que :

- ◇ L'alcool,
- ◇ La drogue (par exemple : La kétamine, la MDMA, le GHB, certains médicaments sous prescription),
- ◇ Autres substances psychoactives.

sans son consentement.

Le CONSENTEMENT, ce n'est pas juste respecter un non :

SEUL UN OUI EST UN OUI !

La SOUMISSION CHIMIQUE est déjà une violence en soi. Elle est aussi utilisée pour porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et perpétrer des violences et agressions sexuelles telles que le viol.

CETTE PRATIQUE EST DANGEREUSE ET ILLÉGALE.

La victime est exposée à des risques, tels que :

- * Des violences et agressions sexuelles, des viols,
- * Le vol,
- * Des interactions entre différentes substances (consommation de drogues avec ou sans ordonnances),
- * Des allergies,
- * Des conséquences psychologiques,
- * ETC.

QUE FAIRE EN TANT QUE VICTIME

1. Faire confiance à son ressenti et prendre en compte ses symptômes.
2. Alerter et demander de l'aide :
 - ☆ Personnes de confiance ;
 - ☆ Staff du lieu si existant ;
 - ☆ Police et ambulance ;
3. Se mettre en sécurité (dans le lieu même, restaurant ou bar avoisinant, ...) et obtenir un avis / suivi médical.
 - ☆ Attention à ne jamais suivre une personne en qui vous n'avez pas confiance, même si celle-ci vous paraît avenante.

EN TANT QUE TÉMOIN

Si la personne est consciente :

- ☆ Ne touchez pas la victime sans son consentement.
- ☆ Alertez-la et proposez de rester à disposition tout en prévenant le staff ou toute autre personne d'autorité.
- ☆ Restez auprès de la victime tant qu'elle n'est pas prise en charge.

Si vous voyez une personne intoxiquée (personne inconsciente ou très désorientée) :

- ☆ Avertissez le staff du lieu ou une personne capable d'aider.
- ☆ Appelez la police ou une ambulance pour recevoir des directives de prises en charge si nécessaires tels que les premiers secours par exemple.
- ☆ Restez auprès de la victime tant qu'elle n'est pas prise en charge.

DÉMARCHES ET DÉPÔT DE PLAINTE

Il faut se rendre à l'hôpital immédiatement, annoncer une suspicion de soumission chimique et demander :

- * Une recherche de toxique large (gbh, gbl, mdma, ecstasy, benzodiazépane, alcoolémie).

♡ Il est important de savoir que les substances disparaissent rapidement du corps.

♡ L'alcool n'est pas considéré comme soumission chimique à l'hôpital. Toutefois, en cas d'agression sexuelle ou physique, il serait préférable d'appeler directement la police qui vous guidera dans les démarches à poursuivre (examens gynécologiques, etc...).

♡ Si votre cas n'est pas urgent et qu'aucune substance n'est décelée, les frais médicaux seront probablement à votre charge.

- * D'obtenir vos résultats.

En cas de résultats positifs, il faut se rendre dans un poste de police pour déposer une plainte dès que possible. En cas d'agression sexuelle ou physique, il serait préférable d'appeler directement la police. Lors de cette démarche, vous avez le droit de :

- ☆ Être accompagné.e.x d'une personne de confiance (pas obligatoirement un.e avocat.e.x), si besoin, demander un.e.x traducteurice
- ☆ Vous faire aider d'une permanence juridique pour la suite de la procédure.

Pour information :

Toutes les personnes qui vous accueilleront durant le processus de prise en charge (staff de lieu, ambulance et police) ne sont pas forcément formées de manière spécifique à la prise en charge de victimes de violences sexistes et sexuelles.

SYMPTÔMES

Il n'est pas toujours facile de savoir si on est victime de soumission chimique ou non. C'est, en partie, dû au fait que:

- ◇ La substance la plus utilisée à cet effet est l'**ALCOOL**;
- ◇ Comme les agressions sexuelles, la soumission est souvent commise par des personnes qu'on pense de confiance;
- ◇ On peut déjà être sous substances et il peut être compliqué de savoir si les effets ressentis sont ceux de la substance consommée ou s'ils sont liés à une potentielle soumission chimique.

Les effets ressentis peuvent être singuliers ou multiples:

- * désorientation;
- * désinhibition, prise de risque pour soi et les autres;
- * vomissements inhabituels;
- * trouble de la vision et de la parole;
- * endormissement inhabituel;
- * incapacité de réaction physique (ex. ne pas réussir à bouger, mutisme, ...);

Si vous ressentez des effets étrangers par rapport à ce que vous avez consommé ou que vous avez une suspicion de soumission chimique, il ne faut pas hésiter à chercher de l'aide et à se mettre en sécurité.

RESSOURCES

- ◇ Ambulances 144
- ◇ Police 117

PERMANENCES JURIDIQUES

- ◇ We Can Dance iT
permanence@wecandanceit.ch
1^{er} mercredi et 3^e samedi du mois sur rendez-vous.

- ◇ F-information
+ 41 (0)22 740 31 11

PERMANENCES PSYCHO-SOCIALES

- ◇ Viol-secours
Place des Charmilles 3, 1203 Genève
permanence@viol-secours.ch
+ 41 (0)22 345 20 20

- ◇ LAVI
Bvd de Saint-Georges 72, 1205 Genève
info@centrelavi-ge.ch
+ 41 (0)22 320 01 02

Informations sur les différentes substances et leurs effets:
<https://nuit-blanche.ch/substances/>

CONSENTEMENT, SUBSTANCES ET FÊTE:

LA SOUMISSION CHIMIQUE C'EST QUOI?

QUE FAIRE?

Ce support d'information a été créé dans le cadre du projet "Consentement, substances et fête" développé par WCDIT, Nuit Blanche et la Ville de Genève dans le cadre de l'appel à projets de la Politique de Cohésion Sociale en Milieu Urbain (PCSMU) du Canton de Genève.